

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 9 MARS 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE Jean-Pierre, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE  
**ABSENTS/EXCUSES** : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)  
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme ROUSSET-GOMEZ

**21 - 10 - RECONSTITUTION D'UN FONDS DE CAISSE A LA RÉGIE ANIMATION SPORTIVE**

**Rapport présenté par Monsieur BOUNINE, maire-adjoint :**

Le contrôle de la sous régie des activités sportives effectué le 19 février 2021, lors de la passation de service entre le régisseur de la régie centrale et la nouvelle personne nommée, a révélé l'absence du fonds de caisse d'un montant de 100 €.

Les recherches effectuées ont permis de déterminer cette disparition au mois de septembre 2015, période à laquelle un vol du contenu de la caisse du service des activités sportives avait été constaté.

En effet, le 18 septembre 2015, un dépôt de plainte n°1574 à la compagnie de gendarmerie d'Orthez a été effectué mais il a été oublié de signaler le vol du fonds de caisse.

Toutes les démarches ont été effectuées pour fournir un dépôt de plainte complémentaire concernant ce vol mais la gendarmerie n'est pas en mesure de répondre à la demande de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne.

Le dénouement comptable de cette affaire est proposé par l'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques de la Trésorerie d'Orthez via une délibération du Conseil municipal de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'entériner le vol du fonds de caisse,
- d'accepter de reconstituer le fond de caisse,
- de prévoir une dépense exceptionnelle au compte 678 de 100 €.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 mars 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



**Affiché en Mairie le**